

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2021

Date affichage : 07 juillet 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19          Présents : 17          Votants : 17          Pour : 17

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

**Etaient excusés** : Claire RAMBEAU-LEGER et Nathalie CHATEFAU

**Monsieur Claude NEREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET : Acquisition d'une parcelle dans le cadre du dossier « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI)**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la DECI sur le territoire, la commune doit procéder à des acquisitions de parcelles destiné à accueillir des points d'eau.

A cet effet, la commune doit acquérir une parcelle sur la propriété BETOULE Jean/cadastre Trouillaud, section E n° 879.

| COMMUNE   | SECTION ET NUMEROS | SUPERFICIE EXPRIMEE EN M <sup>2</sup> |
|-----------|--------------------|---------------------------------------|
| MONTGUYON | E879               | 20                                    |
|           |                    |                                       |

La superficie totale est 20 m<sup>2</sup>.

Les frais de bornage et notariés seront à la charge de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée E879 au prix de l'euro symbolique,
- **DECIDE** que les frais de bornage et notariés seront à la charge de la collectivité
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF**

